

Recrutement

Les salariés de la nature et des forêts sont recrutés directement par l'Administration de la nature et des forêts, par le biais d'un examen-concours. Le salarié devra disposer d'un permis de conduire de la catégorie B.

La formation de l'opérateur de la forêt et de l'environnement du régime professionnel enseignée au Lycée Technique Agricole prépare au métier de salarié de la nature et des forêts.



Période d'essai et admission définitive

Les deux premiers mois qui suivent l'entrée en service sont considérés comme période d'essai.

Après son admission définitive, l'ouvrier est affecté à un service régional.



Pour en savoir plus:

Ministère de la Fonction Publique

<http://www.fonction-publique.lu>

Statut des agents de l'Etat > Salarié

Administration de la nature et des forêts:

<http://www.emwelt.lu>

Guichet virtuel > Administration de la nature et des forêts

Adresse postale:

81, avenue de la Gare

L-9233 Diekirch

+352 402 201-1

direction@anf.etat.lu

© Photos: Photostudio C. Bosseler



www.emwelt.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



join us on facebook

Le salarié de la nature et des forêts



administration
nature ■ forêts

Les missions du salarié de la nature et des forêts varient en fonction des saisons et consistent en travaux sylvicoles et environnementales nécessaires à la gestion durable des forêts publiques et des espaces naturels. C'est le corps de métier de l'Administration de la nature et des forêts qui est au plus près du terrain.



Son quotidien

- Travail permanent en milieu naturel
- Réalise l'ensemble des travaux forestiers nécessaires à la gestion des peuplements forestiers
- Exécute des travaux de protection de la nature en milieu ouvert (pelouses sèches, biodiversité, etc)
- Exécute des missions spéciales telles que grimpeur - élagueur, conducteur de tracteur...

Son profil

Une bonne santé et une endurance physique sont nécessaires, car l'ouvrier forestier travaille tous les jours en plein air et par tous les temps.

Capable de travailler de manière autonome et en équipe, il doit respecter les consignes de sécurité, essentielles pour utiliser sans danger des outils telles que des tronçonneuses ou des débroussailluses.

Possédant des notions de gestion sylvicole, il sait reconnaître les espèces d'arbres et les végétaux.



Conditions d'accès pour tout engagement en tant que salarié de l'Etat.

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- Jouir des droits civils et politiques
- Offrir les garanties de moralité requises
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction
- Satisfaire aux conditions de connaissance de langue exigées

Les salariés sont soumis aux dispositions de la convention collective des salariés de l'Etat.

